

Politique sur le respect dans le milieu de travail

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) a le plaisir de publier sa *Politique sur le respect dans le milieu de travail*, qui a été élaborée en collaboration avec les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et avec le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), notamment au niveau des directions des ressources humaines, et en concertation avec l'Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE), le syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU), le Nova Scotia Government and General Employees Union (NSGEU) et le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP).

Cette politique sur le respect dans le milieu de travail fournit aux employés des éclairages sur les exigences et les attentes en matière de conduite dans le milieu de travail. Elle va au-delà des paramètres définis dans la loi, en prohibant d'autres types de harcèlement dans le milieu de travail, et elle fournit aux CRE et au CSAP des recommandations claires pour qu'ils traitent avec promptitude les signalements de comportement prohibé de la part d'un employé.

La politique remplace les politiques actuellement en place dans les CRE et au CSAP. Les directives figurant dans la politique viennent s'ajouter aux directives figurant dans les autres textes de loi, politiques, lignes directrices et dispositions applicables des conventions collectives (sans les remplacer).

Le MEDPE est conscient du fait que cette politique entraîne certaines responsabilités administratives et que le personnel des services des ressources humaines des CRE et du CSAP aura un rôle important à jouer dans sa mise en œuvre. Nous nous engageons à collaborer avec les CRE et avec le CSAP afin de veiller à ce que la mise en pratique de la politique soit couronnée de réussite.

L'honorable Brendan Maguire

Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance